



VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

VENTE D'UN PAVILLON SITUE ROUTE DE VALLIERE

RÈGLEMENT DE LA VENTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 14 septembre 2012 à 12h.

LIEU D'EXECUTION : Département de la Creuse

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : Mme le Maire de Felletin



Article 1 - OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente d'un pavillon dont les caractéristiques sont portées sur la fiche de présentation annexée.

Le bien est vendu en l'état sans que l'acheteur ne puisse formuler de réclamation à l'issue de la vente. Les frais éventuels de réparation pour une remise en conformité sont à la charge de l'acheteur.

Article 2 - CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

2.1 - COLLECTIVITE CONTRACTANTE

La collectivité contractante est la **Commune de Felletin** dont le siège est sis :

12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN

La personne responsable de la Vente,
habilitée à la notifier après délibération du Conseil municipal, est :

Madame le Maire de Felletin

12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN

Le responsable du recouvrement est :

Monsieur le Trésorier, Receveur municipal Trésor Public - Felletin

Auquel doivent être signifiées toutes oppositions éventuelles.

Le candidat qui sera désigné attributaire de la présente vente par l'autorité territoriale, sera dénommé "le titulaire".

2.3 - PUBLICITE

La présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et de publication sur le site Internet de la Collectivité (www.felletin.fr)

2.4 - NEGOCIATION

L'autorité territoriale se réserve la possibilité de négocier avec les candidats leur proposition si elle est estimée basse par rapport à la valeur marchande minimale estimée du bien.

Les négociations s'effectueront au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception des offres. Elles s'effectueront par échange de correspondances transmises par courriel, télécopie ou lettre recommandée.

Article 3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Article 4 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

- Justifications à produire comme indiqué en article 5 du présent règlement

Article 5 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

Pour les personnes physiques :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité
- copie d'un justificatif d'adresse (copie de facture EDF par exemple)

Pour les personnes morales,

- extrait K-Bis
- copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure.

Article 6 - RETRAIT DU RÉGLEMENT DE LA VENTE

Les règlements de la vente seront disponibles et prêts à l'expédition dès la publication de l'avis. Ils seront téléchargeables sur le site de la collectivité (www.felletin.fr). A défaut et sur demande écrite par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, ils pourront vous être adressés par voie électronique ou par voie postale.

Article 7 - COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- 1) Une fiche de présentation du pavillon, accompagnée de photographies.
- 2) Le présent document qui régit la présente consultation,
- 3) Un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.

Article 8 - VISITE SUR SITE

Il est proposé aux candidats de venir sur site voir le bien immobilier :

- **soit le jeudi 26 juillet 2012 entre 16h30 et 17h30.**
- **soit le jeudi 9 août le 2012 entre 16h30 et 17h30.**

Pendant ces créneaux, les candidats sont invités à se rendre directement sur le site où se trouve le pavillon, route de Vallière, à proximité des locaux l'Unité Technique Territoriale.

Il sera possible de visiter le bâtiment.

Il est éventuellement possible de prendre rendez-vous à la mairie dans la limite de la disponibilité des services.

Article 9 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leurs offres sous pli cacheté le feront de la manière suivante :

9.1 le pli « extérieur » portera les références de la vente :

- Date et intitulé de la vente : « 2010 – VENTE D'UN PAVILLON »
- Le nom du candidat, personne physique ou personne morale et la mention « NE PAS OUVRIR ».

9.2 A placer dans une enveloppe distincte : cette pochette devra contenir les pièces justificatives portées à l'article 5

9.3 A placer dans une autre pochette distincte : Cette seconde pochette devra contenir la proposition de prix, formulée sur l'acte d'engagement annexé au présent règlement de la vente ; la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat.

Article 10 – CONDITIONS D'ENVOI ou de REMISE DES OFFRES

10.1 Date limite de remise des offres :

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la COLLECTIVITE, avant le :

**Vendredi 14 septembre 2012
AVANT 12 HEURES - (TERME DE RIGUEUR)**

10.2 Conditions de remise sous format papier :

Le "pli extérieur" cacheté qui contient les enveloppes intérieures doit porter impérativement et lisiblement la mention suivante :

COMMUNE DE FELLETIN

VENTE DU PAVILLON ROUTE DE VALLIERE "ne pas ouvrir"

12 place Charles de Gaulle

23500 FELLETIN

Les plis, contenant les offres, pourront être déposés contre récépissé à l'adresse ci-après :

COMMUNE DE FELLETIN

Service « ACCUEIL ET AFFAIRES GENERALES » (rez-de-chaussée)

12 place Charles de Gaulle

23500 FELLETIN

La Mairie est ouverte:

Lundi de 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

Mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

ou être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal, et réceptionné avant ces date et heure limites, à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ATTENTION

1) Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres de la COLLECTIVITE; seule, la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

2) Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, la COLLECTIVITE ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.

3) Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature. En effet, seul le Trésor Public est habilité à assurer le recouvrement des créances d'une collectivité.

Article 11 - UNITE MONETAIRE

Le candidat est informé que la collectivité souhaite conclure la vente dans l'unité monétaire : EUROS.

Article 12 - CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

A) La Ville de Felletin retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée du bien. En cas d'offre identique, afin de départager les candidats, ils seront invités par écrit à formuler une nouvelle offre. L'offre éventuellement retenue sera soumise au vote du Conseil municipal qui donnera pouvoir à Mme le Maire de conclure la Vente.

B) Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée.

Article 13 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le titre de recettes sera émis par le Service comptabilité de la Ville de Felletin dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification d'acceptation de l'offre. Le lauréat recevra par voie postale un avis des sommes à payer auprès du Trésor Public.

Ce paiement devra alors être adressé, accompagné de l'avis des sommes à payer, par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » ou payé en numéraire à la caisse du Receveur municipal :

Trésorerie de Felletin – 27 grande rue – 23500 FELLETIN
Téléphone : 05 55 66 41 15

Article 14 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires d'ordre administratif pourront être obtenus, **de préférence par recours au courrier électronique**, auprès de :

Monsieur Jean-Sébastien COMBE
Secrétaire Général de la Ville de Felletin
Tél. : 05 55 66 51 11
Port. : 06 33 82 92 62
Courriel : jsc@felletin.fr

Conformément à la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés, les coordonnées mentionnées ne doivent ni être communiquées à des tiers, ni utilisées pour d'autres motifs que la présente vente.



V E N T E D ' U N P A V I L L O N

Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

V E N T E D ' U N P A V I L L O N **Route de Vallière**

ANNEXE : FICHE DESCRIPTIVE DU MATERIEL

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : vendredi 14 septembre 2012 à 12h.

LIEU D'EXECUTION : Département de la Creuse

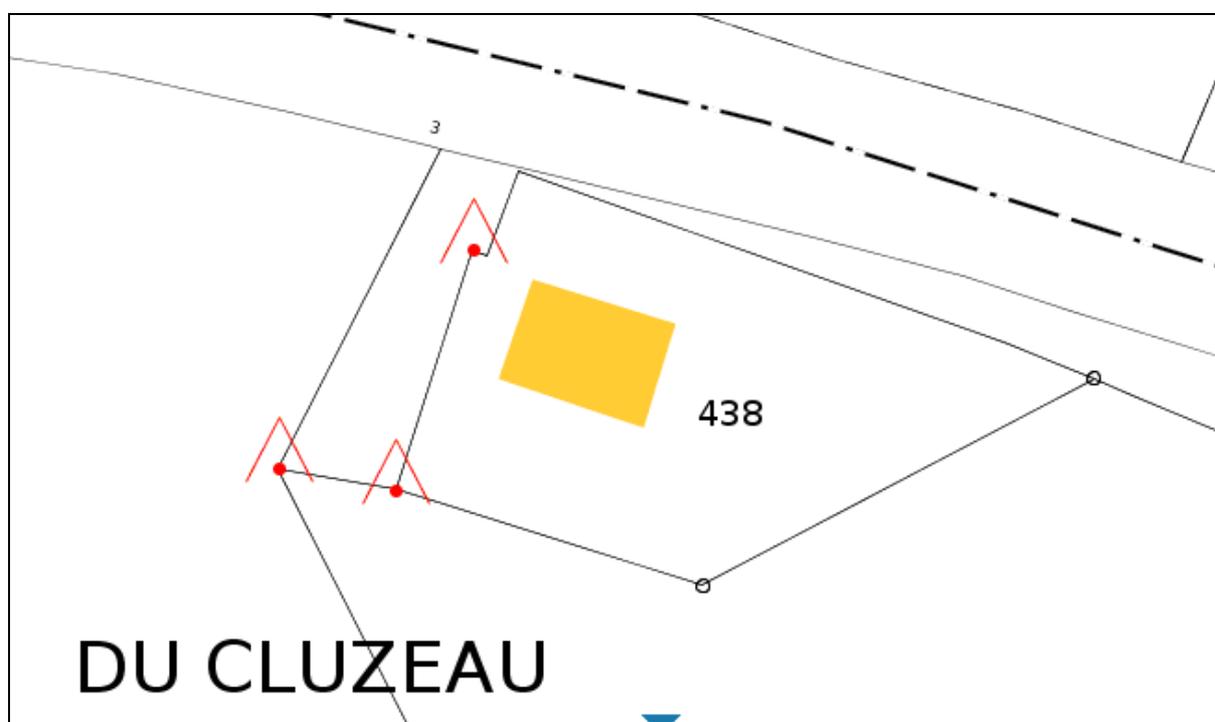
PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : Mme le Maire de Felletin



Pavillon construit en 1973
Façade en parpaings sous enduit
Couverture en état moyen
Huisseries et fenêtres en bois simple vitrage
Chauffage central au fioul

Deux niveaux : rez de chaussée et étage
-Rez de chaussée : deux pièces à usage de bureau, WC et garage
-Etage : une cuisine, une salle de bain, un salon et deux chambres

LE BIEN EST VENDU EN L'ETAT, DES TRAVAUX PEUVENT ETRE NECESSAIRES



Parcelle AI 438 : 913 m², pavillon : 94 m² d'emprise au sol









VENTE D'UN PAVILLON

Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

VENTE D'UN PAVILLON

ACTE D'ENGAGEMENT

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 14 septembre à 12h.

LIEU D'EXECUTION : Département de la Creuse

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : Mme le Maire de Felletin



A. IDENTIFIANTS

Collectivité désignée comme VENDEUR

VILLE DE FELLETIN
12 place Charles-de-Gaulle
23500 FELLETIN

Objet de la vente

Pavillon situé route de Vallière

Personne habilitée à engager la Collectivité

Madame le Maire de la Commune de Felletin

Désignation, adresse, téléphone du Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier de Felletin – Gentioux – Pigerolles
27 Grande Rue
23500 FELLETIN

B. CO-CONTRACTANT

Personne morale

Je soussigné (nom, prénoms)

Agissant pour mon propre compte Pour le compte de

Adresse du siège social et téléphone :

.....
.....

N° de SIRET :

Personne physique

Je soussigné (nom, prénoms)

Adresse personnelle :

.....

Numéro de téléphone :

C- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance du règlement de la vente et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fourni les pièces justificatives demandées.

❖ 1° M'engage conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à acquérir le bien concerné au prix ci-dessous

Montant en €

❖ 2° Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquées au règlement de la vente

A le

Le Titulaire, (signature)

C. REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée

	<p>A Felletin, le,</p> <p>Le Maire</p> <p>Renée NICOUX Sénateur de la Creuse</p>
--	--